Envoi au contrôle de légalité le :
28 août 2026
Affichage le :
1 septembre 2026
Publication le :
1 septembre 2026

Pas-de-Calais
Le Département

DÉPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

DÉCISION DU PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

RÉGIE CENTRE CULTUREL DE L'ENTENTE CORDIALE - TARIFICATION SPECTACLES, VISITES ET ANIMATIONS - DU 1ER OCTOBRE 2026 AU 17 JUIN 2027

Vu l'arrêté constitutif et les décisions de l'acte constitutif modifié de la régie d'avances et de recettes ouverte au Centre Culturel de l'Entente Cordiale – Château d'Hardelot dont la dernière en date du 26 /06/2026 ;

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 3211-2, L 3221-11, L 3221-12 et L 3221-12-1 listant les attributions que le Conseil départemental peut déléguer au Président,

Vu la délibération du Conseil départemental du 1er juillet 2021 portant délégation de compétences au Président du Conseil départemental, et notamment son 2°),

Le Président du Conseil départemental,

Considérant la nécessité d'actualiser la liste et les tarifs des spectacles, visites et animations proposés au Centre Culturel de l'Entente Cordiale pour la période allant du 1er octobre 2026 au 17 juin 2027,

DÉCIDE :

Article 1 : Il est décidé de fixer comme suit les tarifs pour les spectacles, visites et animations se déroulant 1er octobre 2026 au 17 juin 2027 au sein du Centre Culturel de l'Entente Cordiale - Château d'Hardelot à Condette:

I – TARIFICATION POUR LES SPECTACLES

I A : Tarification des spectacles au théâtre Elisabéthain

La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du Président du Conseil départemental dans les deux mois suivant sa notification ou son affichage et/ou publication. Elle peut également faire l'objet d'un recours contentieux, auprès du tribunal administratif de Lille, dans le même délai, ou le cas échéant, dans les deux mois suivant le rejet du recours gracieux.

Dates	Spectacles	Tarif achat sur place et web spectacle = Plein tarif cat.1	Tarif réduit Niveau 1[A] + visibilité réduite niveau 1[B] / spectacle = tarif réduit cat.1	Visibilité réduite Niveau 2[2] / spectacle = Cat. visibilité réduite	Gratuité [3] / spectacle	Type de public
4 octobre 2026	Le portrait de Dorian Gray	15€	8€	5€	0€	Tout public
17 octobre 2026	Songe d'une nuit d'été	18€	10€	8€	0€	Tout public
31 octobre 2026	Le petit Frankenstein	8€	5€	3€	0€	Tout public
6 novembre 2026	Confluences, musiques d'Inde	15€	8€	5€	0€	Tout public
11 novembre 2026	Le livre de la jungle	8€	5€	3€	0€	Tout public
22 novembre 2026	Macbeth	8€	5€	3€	0€	Tout public
12 décembre 2026	Mica Millar	18€	10€	8€	0€	Tout public
19 décembre 2026	Big Band Arts-Scène Jazz Orchestra	8€	5€	3€	0€	Tout public
14 février 2027	Récital Blind Test «My Valentine»	8€	5€	3€	0€	Tout public
24 février 2027	Pierre Lapin est une femme	8€	5€	3€	0€	Tout public
3 mars 2027	Simon La Gadouille	8€	5€	3€	0€	Tout public
7 mars 2027	Filles mères rebelles, les suffragettes	15€	8€	5€	0€	Tout public
19 & 20 mars 2027	Richard III	18€	10€	8€	0€	Tout public
10 avril 2027	La comédie des erreurs	15€	8€	5€	0€	Tout public
25 avril 2027	Le jardinier	8€	5€	3€	0€	Tout public
8 mai 2027	Richard Allen Sam Carter	15€	8€	5€	0€	Tout public

1[B] Visibilité réduite niveau 1 :

F	39-40
G	31-29-19-17-5-20-30-32
H	53-51-49-47-13-46-48-50-52-54
I	37-23-15-16-26-40
J	43-41-39-35-33-31-29-5-30-32-34-36-40-42-44
K	43-41-39-35-33-31-29-27-23-21-19-17-15-16-18-20-22-28-30-32-34-36-42-44

2[2] Visibilité réduite de niveau 2 :

F	49-47-45-43-41-29-22-30-42-48-46-48-50
G	47-45-43-41-39-37-35-21-7-6-8-18-22-34-36-38-40-42-44-46-48
H	37-25-5-8-26-38
I	41-39-27-25-7-5-6-8-28-30-42
J	55-53-51-49-47-37-13-14-26-38-46-48-50-52-54
K	37-25-7-5-6-8-24-26-38-40

[3] Appliquée pour les groupes constitués par les services du département du Pas-de-Calais dans le cadre de projets, partenariats (partenaires, public de la solidarité, centre de loisirs, accompagnateurs, intervenants, scolaires). Enfant moins de 3 ans.

I B : Tarification des spectacles en dehors du théâtre Elisabéthain

Plein tarif : 5€ - tarif réduit 3€ *
. Alex Pattie, contes

I C : Tarification des spectacles du théâtre Elisabéthain placement libre

Plein tarif : 5€
. Sous l'arbre (*tarif pour 1 enfant + 1 accompagnant adulte gratuit*)

I D : Tarifs réduits pour les spectacles.

. Le public de moins de 18 ans (document d'identité avec photographie),

. Etudiants de moins de 26 ans (sur présentation de la carte d'étudiant),
. Demandeurs d'emploi (sur présentation d'un justificatif de moins de 6 mois).
. Bénéficiaires de minimas sociaux sur présentation d'un justificatif de moins de 6 mois (bénéficiaires du RSA, personnes bénéficiant du minimum vieillesse ou de l'allocation AAH),

I E : Invitations pour les spectacles.

- Le protocole : élus, directeurs ou leurs représentants (dans la limite des places disponibles).
- Les agents du CCEC-Château d'Hardelot (lorsque leur mission le justifie).
- Professionnels du spectacle, de la culture, du tourisme ou plus généralement de la valorisation et du rayonnement de la structure : Les représentants des structures de diffusion du spectacle - Compagnie - Production - Office de Tourisme - Guide conférencier.
- Les journalistes - Influenceurs (20 000 d'abonnés) - Photographes - Vidéastes.
- Le public ciblé par les actions culturelles prévues dans les contrats de cession signés avec les compagnies.
- Partenaires : Dans le cadre d'une convention de partenariat.
- Structures du champ de la solidarité : Public accompagné par les structures suivantes : les Maisons du département Solidarité - Centres sociaux - Assistante sociale - EHPAD - Maison de l'autonomie - Foyer - Ecole de la 2eme chance - Mission Locale - L'aide sociale à l'enfance.

I F : Gratuité pour les spectacles

- Les groupes scolaires (écoles primaires, collégiens et lycéens) et leurs accompagnateurs pour les spectacles. Les collégiens peuvent bénéficier d'une invitation dans le cadre d'un projet spécifique.
- Sur décision du Directeur affichée sur le site précisant la date et l'heure de début et fin de gênes et établissant la gratuité lorsque le site n'est pas pleinement disponible (*ex : cause de travaux, restrictions d'usage, problème sur le réseau*...).

II - TARIFICATION POUR LES ANIMATIONS

II A : Tarifs pour les animations

- Atelier tout-petit (- de 3 ans) : 2 € (*tarif pour 1 tout-petit + 1 accompagnant adulte*)
- Atelier enfant : 5 € (*tarif pour 1 enfant + 1 accompagnant adulte*)
- Atelier adulte : 15/10€*
- Enquête au château : 10/5€*
- Conférence : 5/3€*

II B : *Tarifs réduits pour les animations

. Le public de moins de 18 ans (document d'identité avec photographie),
. Etudiants de moins de 26 ans (sur présentation de la carte d'étudiant),
. Demandeurs d'emploi (sur présentation d'un justificatif de moins de 6 mois),
. Bénéficiaires de minimas sociaux sur présentation d'un justificatif de moins de 6

mois (bénéficiaires du RSA, personnes bénéficiant du minimum vieillesse, ou bénéficiant de l'allocation AAH),

. Personnes en situation de handicap.

II C : Invitations pour les animations

. Professionnels du spectacle, de la culture, du tourisme ou plus généralement de la valorisation et du rayonnement de la structure : Les représentants des structures de diffusion du spectacle - Compagnie - Production - Office de Tourisme - Guide conférencier - Sites patrimoniaux – musées - restaurateurs du patrimoine en marché avec le CCEC.

. Les journalistes – Influenceurs (20 000 d'abonnés) – Photographes – Vidéastes.

. Les représentants des structures suivantes : Mobilier national, Centre des monuments nationaux, personnels du SDIS62 dans le cadre d'un projet commun, BAPSO, référent de l'Académie, l'Antre-Cave, personnels et étudiants de l'ULCO dans le cadre de projets encadrés, artistes avec un projet en cours au château, artistes et public du dispositif CLEA, Pas-de-Calais Tourisme, représentants des associations d'amis ou de recherches en lien avec les thématiques abordés au château.

. Le protocole : élus, directeurs ou leurs représentants (dans la limite des places disponibles).

. Les agents du CCEC-Château d'Hardelot (lorsque leur mission le justifie).

. Structures du champ de la solidarité : public accompagné par les structures suivantes : les Maisons du département Solidarité - Centres sociaux - Assistante sociale – EHPAD - Foyer - Ecole de la 2eme chance - Mission Locale - L'aide sociale à l'enfance- Les Maisons des Enfants de la Côte d'Opale.

II D : Gratuité pour les animations

. Sur décision de la direction, affichage sur le site précisant la date et l'heure de début et fin de gênes et établissant la gratuité lorsque le site n'est pas pleinement disponible (*ex : cause de travaux, restrictions d'usage, problème sur le réseau*...).

III – TARIFICATION POUR LES VISITES INDIVIDUELLES

III A : Tarifs pour les visites individuelles et accessoires

- Visite libre : 5/3€*
- Visite guidée : 10/5€*
- Visite guidée couplée avec Blind test : 15/10€*
- Livret : 1€
- Location de la sacoche du petit explorateur : 10€
- Abonnement à l'année pour les visites libres du château : 12€

III B : *Tarifs réduits pour les visites individuelles

. Le public de moins de 18 ans (document d'identité avec photographie),

. Etudiants de moins de 26 ans (sur présentation de la carte d'étudiant),
. Demandeurs d'emploi (sur présentation d'un justificatif de moins de 6 mois),
. Bénéficiaires de minimas sociaux sur présentation d'un justificatif de moins de 6 mois (bénéficiaires du RSA, personnes bénéficiant du minimum vieillesse, ou bénéficiant de l'allocation AAH),

III C : Gratuité pour les visites individuelles

. Les enfants de moins de 3 ans,
. Les membres du Conseil International des Musées (carte ICOM) ou des Monuments et sites (carte ICOMOS), conservateurs des musées français ou étrangers titulaires d'une carte professionnelle.
. Les personnes titulaires de la carte d'invalidité délivrée à partir d'un taux de 25% par l'Office National des Anciens Combattants et Victimes de Guerre (ONACVG) et un accompagnateur,
. La nuit des musées,
. Les journées du patrimoine,
. Les rendez-vous aux jardins,
. Les journées nationales créées à l'initiative de l'Etat,
. Sur décision du Directeur affichée sur le site précisant la date et l'heure de début et fin de gênes et établissant les créneaux de gratuité lorsque le site n'est pas pleinement disponible (pour cause de travaux ou restrictions d'usage...).
. Structures du champ de la solidarité : le public suivi par les Maisons du département Solidarité - Centres sociaux - Assistante sociale - EHPAD - Foyer - Ecole de la 2eme chance - Mission Locale - L'aide sociale à l'enfance…
. Personnes en situation de handicap (sur présentation d'un justificatif)
. Sur décision du Directeur affichée sur le site précisant la date et l'heure de début et fin de gênes et établissant la gratuité lorsque le site n'est pas pleinement disponible (*ex : cause de travaux, restrictions d'usage, problème sur le réseau*...).
. Suite à un paiement par mandat administratif en échange d'un bon pour service rendu lorsque le tiers ne peut pas payer ni par cartes bancaires ni en espèces.
. 1er dimanche de chaque mois

III D : Invitations pour les visites libres individuelles

. Professionnels de la culture, du tourisme ou plus généralement de la valorisation et du rayonnement de la structure : les représentants des Structures de diffusion du spectacle - Compagnies – boîtes de Production - Offices de Tourisme - Guide conférencier - Sites patrimoniaux – musées - restaurateurs du patrimoine en marché avec le CCEC.
. Les journalistes – Influenceurs (20 000 d'abonnés) – Photographes – Vidéastes.
. Les représentants des partenaires suivant : Mobilier national, Centre des monuments nationaux, personnels du SDIS62 dans le cadre d'un projet commun, BAPSO, référent de l'Académie, , l'Antre-Cave, personnels et étudiants de l'ULCO dans le cadre de projets encadrés, artistes avec un projet en cours au château, CLEA, Pas-de-Calais Tourisme, associations d'amis ou de recherches en lien avec les thématiques abordés au château.
. Le protocole : élus, directeurs ou leurs représentants (dans la limite des places disponibles).
. Les agents du CCEC-Château d'Hardelot (lorsque leur mission le justifie).
. Structures du champ de la solidarité : le public accompagné par les Maisons du département Solidarité - Centres sociaux - Assistante sociale - EHPAD - Foyer - Ecole de la 2eme chance - - Mission Locale - L'aide sociale à l'enfance - Les Maisons des Enfants de la

Côte d'Opale.

IV- LES VISITES GUIDÉES DE GROUPE

IV A : Tarifs pour les visites guidées de groupe

Un groupe se compose de 18 personnes maximum

. Visite guidée de groupe (1 espace, exemple château ou exposition) : 72 €
. Visite guidée de groupe (1 espace, exemple château ou exposition) incluant un atelier pédagogique : 90 €
. Visite guidée de groupe (2 espaces, exemple château + exposition) : 90 €

IV B : Gratuité pour les visites guidées de groupe

. Les personnes en situation de handicap et les accompagnateurs sur présentation d'un justificatif (carte d'invalidité, de priorité, de stationnement réservé, carte mobilité inclusion, attestation de bénéficiaire de l'allocation aux adultes handicapés ou de l'allocation supplémentaire d'invalidité ou de l'allocation personnalisée d'autonomie, ou de la prestation de compensation du handicap),
. Les groupes scolaires (écoles primaires, collégiens et lycéens), et leurs accompagnateurs.
. Structures du champ de la solidarité : Maison du département Solidarité - Centres sociaux - Assistante sociale - EHPAD - Maison de l'autonomie - Foyer - Ecole de la 2eme chance - Service vers l'insertion - Mission Locale - L'aide sociale à l'enfance
. Sur décision du Directeur affichée sur le site précisant la date et l'heure de début et fin de gênes et établissant la gratuité lorsque le site n'est pas pleinement disponible (*ex : cause de travaux, restrictions d'usage, problème sur le réseau*...).
. Suite à un paiement par mandat administratif en échange d'un bon pour service rendu.

IV C : Invitations pour les visites guidées de groupe

. Professionnels de la culture, du tourisme ou plus généralement de la valorisation et du rayonnement de la structure : les représentants des Structures de diffusion du spectacle - Compagnies – boîtes de Production - Offices de Tourisme - Guide conférencier - Sites patrimoniaux – musées - restaurateurs du patrimoine en marché avec le CCEC.
. Les journalistes – Influenceurs (20 000 d'abonnés) – Photographes – Vidéastes
. Les représentants des partenaires suivants : Mobilier national, Centre des monuments nationaux, personnels du SDIS62 dans le cadre d'un projet commun, BAPSO, référent de l'Académie, l'Antre-Cave, personnels et étudiants de l'ULCO dans le cadre de projets encadrés, artistes avec un projet en cours au château, CLEA, Pas-de-Calais Tourisme, associations d'amis ou de recherches en lien avec les thématiques abordés au château.
. Le protocole : élus, directeurs ou leurs représentants (dans la limite des places

disponibles).

. Les agents du CCEC-Château d'Hardelot (lorsque leur mission le justifie).

. Structures du champ de la solidarité : le public accompagné par les Maisons du département Solidarité - Centres sociaux - Assistante sociale - EHPAD - Foyer - Ecole de la 2eme chance - Mission Locale - L'aide sociale à l'enfance - Les Maisons des Enfants de la Côte d'Opale.

Article 2 : Les recettes seront imputées sur une des régies ouvertes au sein de la collectivité.

Article 3 : La présente décision entraine l'abrogation des précédents actes relatifs à la tarification des spectacles, visites at animations du Centre culturel de l'Entente cordiale dont le dernier en date est la décision du 9 décembre 2025.

Arras, le 28 août 2026

Pour le Président du Conseil départemental,

Original signé électroniquement

Corinne PRUVOST
Directrice déléguée au Budget